

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 août 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Julie Bertrand, conseillère  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Absente :  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-08-237      Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-238:      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-239:      Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# **Correspondance de juillet 2018**

## **Ministère des Transports du Québec**

Le MTQ nous informe qu'un montant de 54 400 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement pour le Transport Adapté de Mékinac.

## **Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports**

Le MTMDET nous informe qu'un montant de 15 000\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à l'amélioration des routes de notre municipalité.

## **Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec**

Le MAMOT nous informe de l'entrée en vigueur du règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme soit le 19 juillet dernier.

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 37 093\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leurs territoires des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2018.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 17 422\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond aux versements pour le TECQ 2010-2013.

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 7 519\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2018.

## **Ministère du Développement Durable, de l'Environnement de de la Lutte contre les changements climatiques du Québec**

Le MDDELCCCQ nous informe de la dernière analyse des eaux de baignade effectuer le 9 juillet dernier démontrent qu'elle est classée dans la catégorie A-Excellente.

Le MDDELCCCQ nous informe de la dernière analyse des eaux de baignade effectuer le 16 juillet dernier démontrent qu'elle est classée dans la catégorie B-Bonne.

## **Carrefour Emploi de Mékinac**

Le CEM nous envoie une communiqué de presse concernant le Projet Place aux jeunes Mékinac recrute dès maintenant pour le séjour exploratoire agroalimentaire qui se déroulera les 11 et 12 août prochain.

Le CEM nous informe qu'il a remis une aide financière de 700\$ sous formes de cartes cadeaux aux jeunes entrepreneurs de l'école secondaire Paul-Lejeune.

### **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du Centre-du-Québec**

Le CIUSSSMCQ nous envoie des dépliants sur les maladies transmises par les tiques et les moustiques / nouvelle maladie de Lyme MRC Drummondville.

### **Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle**

Les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle remercient les membres du conseil d'avoir adopté une résolution lors de la réunion du 3 juillet dernier.

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de Monsieur Alain Gervais et qu'elle procédera à l'étude détaillée de celle-ci.

### **Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de liaison Autour d'Elles. Dans ce bulletin on mentionne les diverses activités qui ont eu lieu dernièrement et prochainement.

### **Festival Western de Saint-Tite**

Le FW nous remercie chaleureusement d'appuyer l'organisation du Festival Western dans la démarche concernant le bien-être animal.

### **Héma-Québec**

H-Q nous remercie de notre implication lors de la dernière collecte le 16 juillet dernier. Lors de la collecte 109 donateurs ont été accueillis dont 105 personnes ont fait don de sang.

### **Lasalle | NHC**

La compagnie Lasalle | NHC nous envoie une brochure expliquant les services offerts dans le domaine de l'hydrologie et des plaines inondables.

### **MRC Mékinac**

La MRC de Mékinac nous informe que le contrat pour la collecte des ordures prendra fin le 31 décembre 2018 sauf pour nous et Lac-aux-Sables. De plus, il nous demande de se

joindre au prochain contrat compte tenu de l'intégration du troisième bac roulant pour les matières organiques qui diminuera les fréquences des collectes ordures.

### **RPM ECO**

RPM Eco nous offre ses services pour la collecte des contenants de plastique contaminés aux hydrocarbures qui sont réceptionnés à l'écocentre.

### **Société d'Habitation du Québec**

La SHQ nous envoie l'état financier de 2015 pour OMH de Mékinac. Dans cet état nous constatons un déficit de 6 055\$ pour notre municipalité ce qui représente la répartition de 10% soit 4 775\$ du déficit plus les dépenses non reconnues de 1 280\$.

RÉSOLUTION : 2018-08-240:      Dépôt de la correspondance de juillet 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-241:      Approbation des comptes de juillet 2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2018 au montant de 438 911.33 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Aucune question

RÉSOLUTION : 2018-08-242:      Cour municipale/fermeture administrative d'un dossier

CONSIDÉRANT que le dossier de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac portant le numéro de constat suivant : 100391 802239525 est un dossier pour lequel il est impossible de retracer le contrevenant;

CONSIDÉRANT que certains de ce dossier est relatif à une infraction commise il y a plus de dix ans;

CONSIDÉRANT qu'en regard de ce dossier, le mandat d'emprisonnement à défaut de paiement d'amende est expiré et n'est pas renouvelable;

CONSIDÉRANT que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans cette cause n'ont pu être appliqués avec succès;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le greffe de la Cour municipale à procéder à la fermeture administrative du dossier suivant 100391 802239525 au montant de 490.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-243:      Vacances de la secrétaire

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2018-07-212 et autorise la secrétaire à prendre une troisième semaine de vacances durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-244:      Embauche d'un préposé aux travaux publics à temps plein

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente #1 de la convention collective stipulait que l'employeur s'engage à afficher un poste permanent temps aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été fait à l'interne, soit pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de la fin de l'affichage de ce poste seulement M. Yves Vallée a inscrit son nom sur la cette demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que M. Yves Vallée à les qualités et l'expérience nécessaire pour occuper ce poste

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche M. Yves Vallée comme préposé aux travaux publics à temps plein à compter de ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-245:      Remplacement du directeur des travaux publics durant ses vacances

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics est en vacances pour les deux

prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que l'employeur peut demander à une personne salariée de coordonner le travail d'autres personnes salariées, en absence du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme M. Yves Vallée, préposé aux travaux publics, comme personne salariée pour coordonner les travaux des autres préposés aux travaux publics pour la période allant du 13 août au 24 août 2018 en remplacement du directeur des travaux publics.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-246:      Demande de dérogation mineure pour le 90, 17<sup>ième</sup> avenue Lac-Croche Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Madame Marthe St-Arneault et Monsieur Yves Germain concerne l'implantation d'un agrandissement existant du bâtiment principal situé à 12.79 mètres de la ligne des hautes eaux du lac lorsque prescrit 15 mètres donc dérogatoire de 2.21 mètres; de régulariser l'implantation d'une galerie existante empiétant de 3.77 mètres lorsque prescrit de 2.5 mètres donc dérogatoire de 1.27 mètre et de régulariser l'implantation d'un garage existant situé à 6.85 mètres de la ligne avant du terrain lorsque prescrit 7.6 mètres donc dérogatoire de 0.75 mètre :

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 90, 17<sup>ième</sup> avenue du Lac-Croche Nord:

- Une dérogation de 2,21 mètres dans la rive pour l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal.
- Une dérogation de 1,27 mètre dans la rive pour l'implantation de la galerie
- Une dérogation de 0,75 mètre de la ligne avant du terrain pour l'implantation du garage.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-247:      Demande de dérogation mineure pour le 141, 1<sup>ère</sup> avenue Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure est déposée par M. Eric Bédard pour un immeuble situé au 141 1<sup>ère</sup> Avenue Lac-Croche Sud. La demande de dérogation

mineure concerne un projet d'agrandissement du bâtiment principal qui sera situé en partie à 0.76 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement de zonage prescrit 2 mètres donc dérogatoire de 1.24 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 141, 1<sup>ère</sup> avenue du Lac-Croche Sud :

- Une dérogation de 1,24 mètre de la ligne latérale droite du terrain pour l'agrandissement du bâtiment principal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Demande de dérogation mineure pour le 110, Lac Veillette

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

#### RÉSOLUTION : 2018-08-248:      Vente du slasher

CONSIDÉRANT que la municipalité a un slasher usagé et ne sera jamais utilisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a placé une annonce sur le site LESPACS pour vendre ce slasher et l'avait vendu ce slasher à M. Mike Éthier qui n'est jamais venu le chercher;

CONSIDÉRANT que la municipalité a remis une annonce sur le site de LESPACS et a reçu une offre de 800\$ de M. Rémi Boucher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vende le slasher à Rémi Boucher au coût de 800\$ plus taxes.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### RÉSOLUTION : 2018-08-249:      Chemin du Lac-Archange

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles nous a versé un montant de 500 \$ pour ajouter du matériel sur le chemin du lac-Archange; car plusieurs propriétaires de leur municipalité doivent emprunter ce chemin pour se rendre à leur chalet;

CONSIDÉRANT qu'un important développement de villégiateurs s'effectue présentement au lac Archange sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que beaucoup de camions circulent sur ce chemin et l'endommagent;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer ce chemin et y investir un montant égal à la Municipalité de Grandes-Piles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer des travaux pour un montant de 1 000 \$ sur le chemin du Lac-Archange, soit un montant de 500 \$ provenant de la Municipalité de Grandes-Piles et 500 \$ de notre municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-250:      Nomination du chemin du Lac-Veillette

CONSIDÉRANT que des propriétaires ont des chalets au lac Veillette et que le chemin pour s'y rendre n'est pas nommé;

CONSIDÉRANT que les services d'urgence ont de la difficulté à se rendre à ce lac car; le chemin n'est pas identifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme officiellement le chemin suivant :

- Chemin du Lac-Veillette

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-251:      Demande de permis de chenil au 2561, chemin Petit Saint-Georges

CONSIDÉRANT la demande de permis de chenil de Mme. Andréane Cloutier sur le chemin Petit-Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'émission d'un permis de chenil pour le 2561, chemin Petit-Saint-Georges et ce conditionnellement à ce que cet usage ne nuise pas au voisinage.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-252:      Écocentre/dépôt officiel pour les produits électroniques



CONSIDÉRANT que la municipalité veut devenir un dépôt officiel pour produits électroniques (ARPE) à son écocentre;

CONSIDÉRANT que la municipalité modifiera sa façon de faire pour répondre aux exigences de l'ARPE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire faire reconnaître son écocentre, situé au 1951 chemin Saint-Georges, comme point de dépôt officiel pour les produits électroniques (ARPE) dans le cadre du service de collecte offert par la RGMRM.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-253: SG Expert-conseil offre pour l'inspection des barrages X0001964 et X0001965

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous demande de faire effectuer l'inspection des barrages du lac Croche et du Lac Travers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de SG Expert-conseil pour réaliser ces inspections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de SG Expert-conseil pour l'inspection des barrages X0001964 (Lac Croche) et X0001965 (Lac Travers) au coût de 2998,50\$ plus taxes.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-254: Demande d'appui à la CPTAQ de Dominic Cloutier/Séparation du lot 5 316 412 appartenant à la Ferme Thèc-lait Senc

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Cloutier désire agrandir sa terre;

CONSIDÉRANT que la Ferme Thèc-lait Senc désire se départir du lot 5 316 412 et que celui-ci est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la séparation du lot 5 316 412 pour vente à monsieur Dominic Cloutier lui permettrait d'augmenter sa production de foin et d'y construire ultérieurement une érablière;

CONSIDÉRANT que l'usage agricole sera préservé sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Dominic Cloutier concernant la séparation du lot 5 316 412 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'il puisse augmenter sa production agricole.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-255:      Publicité dépliant programme de hockey/Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas à la publicité sur le programme de hockey du Séminaire Saint-Joseph; car il n'y a aucun jeune de la municipalité dans ce programme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-256:      Publicité Hebdo du St-Maurice/édition du 8 août

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil entérine la publicité de format 1/8 de page dans l'Hebdo du St-Maurice pour l'édition du 8 août dernier au coût de 215\$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-257:      Table de concertation du mouvement de femmes de la Mauricie/demande de partenariat

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas pour les prix et le Gala Mauriciennes d'influence présentés par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-258:      Docuflex/Contrat de support logiciel d'archives

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil accepte le contrat de support, de maintenance et de mise à jour du logiciel d'archives Content Central par Docuflex pour la période du 15 juillet 2018 au 15 juillet 2019 au coût de 651,00\$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Soumissions pour la réparation de la rétrocaveuse

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2018-08-259:      Dossier de la vente d'un terrain à Danielle Légaré et Denis Williams

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de reprendre le terrain vendu à Danielle Légaré et Denis Williams. Soit le lot 6 159 451.
- Accepte de rembourser le prix de vente et les frais encourus depuis la vente de ce terrain, soit depuis le 5 mars 2018, et ce conditionnellement à la vérification des factures pour les travaux qui ont été exécutés sur ce terrain.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de contrat d'achat de ce lot.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-260:      Soumissions pour le marquage routier

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission pour le marquage routier la plus basse, soit celle de Entreprises Gonet B.G. inc. au coût de 5 536,00\$.plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-261:      Travaux de décontamination au 631 rue Notre-Dame

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de décontamination d'une très petite partie du terrain du 631 rue Notre-Dame comme demandé par Environnement Canada.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-262: Demande de soumissions publiques pour le pavage d'une partie de la route Marcotte

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à demander des soumissions publiques sur le site de SEAO et le Nouvelliste pour le pavage d'une partie de la route Marcotte soit environ 1 500 mètres.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-263: Demande de soumissions par invitation pour le remplacement du camion GMC 2013

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à demander des soumissions sur invitation pour un camion GMC 2018 à au moins 3 soumissionnaires.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-264: PAR'Enfants/demande de location de la salle Aubin à coût moindre

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin au montant de 150.00 plus taxes;

CONSIDÉRANT que PAR'Enfants nous demande de leur louer cette salle à un coût moindre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin à PAR'Enfants au montant de 125.00 \$ plus taxes pour le pour le dévoilement du calendrier des «Familles à l'honneur 2019» qui aura lieu le mardi 27 novembre 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Mme. Jocelyne Gervais pose des questions concernant les demandes de dérogation mineure.

Affaires nouvelles :

A) Démolition du petit garage à l'arrière de la caserne.

B) Terrain de soccer/nivelage.

RÉSOLUTION : 2018-08-265:      Démolition du petit garage à l'arrière de la caserne

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publiques à faire démolir le petit garage à l'arrière de la caserne situé au 250 rue Saint-Gabriel.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-08-266:      Terrain de soccer/nivelage

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Marcel Guimont et Fils pour effectuer le nivelage du terrain de soccer pour environ 1 250 \$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2018-08-267      Lever de la séance

À 20h24, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier